

## Super Dégoudronnant

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Super Dégoudronnant  
Nom chimique Super Dégoudronnant  
Type de produit Mélange  
Code produit C500DEGA  
UFI : Y310-R017-1005-RSAW

#### 1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes - Dégoudronnant pour carrosseries et surfaces

Usages déconseillés - Ne pas mélanger à d'autres produits

#### 1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Grizzly Wash Products  
BP 60299  
70006 VESOUL CEDEX France  
Téléphone : 0339280112  
Site web [www.grizzlywashproducts.com](http://www.grizzlywashproducts.com)

#### 1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
STOT SE 3 (H336)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H336)
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration - Catégorie 1
Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 3

#### 2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient: Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics (CAS No.: 64742-48-9)|éthylbenzène (CAS No.: 100-41-4)

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires



## Super Dégoudronnant

H315	Provoque une irritation cutanée
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges

### Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P241	Utiliser du matériel[ électrique, de ventilation, d'éclairage ]antidéflagrant.
P242	Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261	Éviter de respirer les poussières, les fumées, les gaz, les brouillards, les vapeurs, les aérosols.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un un CENTRE ANTIPOISON, un médecin en cas de malaise.
P331	NE PAS faire vomir.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370+P378	En cas d'incendie: utiliser Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), oxydes de carbone (CO, CO <sub>2</sub> ), poudre sèche, mousse résistant à l'alcool, poudre d'extinction pour l'extinction.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501	Éliminer le contenu, le récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets approuvée.

Phrases EUH : Aucun

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

Zone libre de la rubrique 1501 pour les détergents

2.3 - Autres dangers

### RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable



## Super Dégoudronnant

### 3.2 - Mélanges

Nom chimique	No	%	Classe(s)	Concentration spécifiques
Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	n°CAS : 64742-48-9 Numéro d'identification UE : 649-327-00-6 N°CE : 265-150-3	50 - 100	Asp. Tox. 1 - H304 Flam. Liq. 3 - H226 STOT SE 3 (H336) - H336	Non applicable
m-xylène	n°CAS : 108-38-3 Numéro d'identification UE : 601-022-00-9 N°CE : 203-576-3	10 - 20	Acute Tox. 4 Dermal - H312 Acute Tox. 4 Inhalation - H332 Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315	Non applicable
p-xylène	n°CAS : 106-42-3 Numéro d'identification UE : 601-022-00-9 N°CE : 203-396-5	1 - 5	Acute Tox. 4 Dermal - H312 Acute Tox. 4 Inhalation - H332 Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315	Non applicable
o-xylène	n°CAS : 95-47-6 Numéro d'identification UE : 601-022-00-9 N°CE : 202-422-2	1 - 2,5	Acute Tox. 4 Dermal - H312 Acute Tox. 4 Inhalation - H332 Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315	Non applicable
éthylbenzène	n°CAS : 100-41-4 Numéro d'identification UE : 601-023-00-4 N°CE : 202-849-4	1 - 2,5	Acute Tox. 4 Inhalation - H332 Asp. Tox. 1 - H304 Flam. Liq. 2 - H225 STOT RE 2 - H373	Non applicable

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 - Description des premiers secours

#### En cas d'inhalation

- aucunes mesures particulières ne sont exigées.
- Veiller à un apport d'air frais.

#### Après contact avec la peau

- Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
- En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

#### Après contact avec les yeux

- Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.
- En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

#### En cas d'ingestion

- Rincer la bouche abondamment à l'eau.
- NE PAS faire vomir.

### 4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes et effets - En cas d'inhalation

- Aucune information disponible.

#### Symptômes et effets - Après contact avec la peau

- Provoque une irritation cutanée.

#### Symptômes et effets - Après contact avec les yeux

- Aucune information disponible.

#### Symptômes et effets - En cas d'ingestion

- Aucune information disponible.

### 4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie



---

## Super Dégoudronnant

---

### 5.1 - Moyen d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

- ABC-poudre
- Dioxyde de carbone (CO2)
- Mousse
- Poudre d'extinction

#### Moyens d'extinction inappropriés

- Jet d'eau à grand débit

### 5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Aucune information disponible.

#### Produits de décomposition dangereux

- Aucune information disponible.

### 5.3 - Conseils aux pompiers

- Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.
- Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

---

### 6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

- Utiliser un équipement de protection personnel.
- Assurer une aération suffisante.
- Eloigner toute source d'ignition.

#### Pour les secouristes

- Aucune information disponible.

### 6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Aucune information disponible.

### 6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes et matériel de confinement

- Aucune information disponible.

#### Méthodes et matériel de nettoyage

- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
- Rincer abondamment avec de l'eau.

#### Techniques inappropriées

- Aucune information disponible.

### 6.4 - Référence à d'autres sections

- Evacuation: voir rubrique 13
- Protection individuelle: voir rubrique 8

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

---

### 7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Recommandation

- Éviter de: Contact avec la peau
- Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec la peau

## Super Dégoudronnant

- Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants:  
Génération/dégagement de poussière
- Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: génération/formation d'aérosols
- Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
- Ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante.
- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

- Aucune information disponible.

### 7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Classe de stockage Matières liquides inflammables
- Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
- Ne pas stocker ensemble avec: Matériau combustible
- Protéger contre: Forte chaleur

### 7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 - Paramètres de contrôle

#### Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics (64742-48-9)

VME ppm (FR)	197 ppm
VME mg/m3 (FR)	1200 mg/m3

### 8.2 - Contrôle de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

- Aucune information disponible.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Protection du corps appropriée: blouse de laboratoire

- Porter les gants de protection homologués

- Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.
- Les crèmes ne peuvent remplacer un moyen de protection personnelle.



## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques



## Super Dégoudronnant

### 9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>État</u>	Liquide	<u>Aspect</u>	Liquide
<u>Couleur</u>	transparent	<u>Odeur</u>	caractéristique
Seuil olfactif		Non déterminé	
pH		Non applicable	
Point de fusion		Non déterminé	
Point de congélation		Non déterminé	
Point d'ébullition		154 °C < V < 193 °C	
Point éclair		41 °C	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Techniquement non réalisable	
Limite inférieure d'explosivité		Non déterminé	
Limite supérieure d'explosivité		Non déterminé	
Pression de la vapeur		Non déterminé	
Densité de la vapeur		Non déterminé	
Densité relative		Non déterminé	
Densité		0,78 kg/l	
Solubilité (Eau)		Entièrement miscible	
Solubilité (Ethanol)		Non déterminé	
Solubilité (Acétone)		Non déterminé	
Solubilité (Solvants organiques)		Non déterminé	
Log KOW		Non déterminé	
Température d'auto-inflammabilité		Non déterminé	
Température de décomposition		Non déterminé	
Viscosité, cinématique		Non déterminé	
Viscosité, dynamique		Non déterminé	

#### Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
-----------------------	--------------------------

### 9.2 - Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.



## Super Dégoudronnant

### 10.4 - Conditions à éviter

- En cas d'échauffement: Risque d'inflammation

### 10.5 - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

### 10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 - Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - Non classé

#### Toxicité : Mélange

LD50 oral (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rabbit)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation vapours (rat)	Aucune donnée disponible

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité : Substances

Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics (64742-48-9)	
LD50 oral (rat)	> 5000 mg/kg
LD50 dermal (rabbit)	> 5000 mg/kg
LC50 inhalation vapours (rat)	> 5000 mg/l
m-xylène (108-38-3)	
LD50 oral (rat)	3523 mg/kg
LD50 dermal (rabbit)	12126 mg/kg
LC50 inhalation vapours (rat)	27124 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Irritation cutanée - Catégorie 2 - Provoque une irritation cutanée

- Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales - Non classé

Cancerogénité - Non classé

Toxicité pour la reproduction - Non classé



## Super Dégoudronnant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H336) - Peut provoquer somnolence ou vertiges

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

- Non classé

Danger par aspiration

- Danger par aspiration - Catégorie 1 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

### 11.2 - Informations sur les autres dangers

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

EC50 48 hr crustacea	Aucune donnée disponible
LC50 96 hr fish	Aucune donnée disponible
ErC50 algae	Aucune donnée disponible
ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	Aucune donnée disponible
NOEC chronic crustacea	Aucune donnée disponible
NOEC chronic algae	Aucune donnée disponible
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

Toxicité : Substances

Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics (64742-48-9)

EC50 48 hr crustacea > 1000 mg/l

LC50 96 hr fish > 1000 mg/l

m-xylène (108-38-3)

EC50 48 hr crustacea 1 mg/l

LC50 96 hr fish 2,6 mg/l

p-xylène (106-42-3)

LC50 96 hr fish 2,6 mg/l

éthylbenzène (100-41-4)

EC50 48 hr crustacea 0,96 mg/l

o-xylène (95-47-6)

EC50 48 hr crustacea 1 mg/l

- La substance/le mélange ne satisfait pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

### 12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

## Super Dégoudronnant

### 12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Non déterminé

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

### 12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

### 12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

### 12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

### 12.7 - Autres effets nocifs

- Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : - L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Evacuation des eaux : - Aucune information disponible.

Précautions particulières à prendre : - Aucune information disponible.

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale : - Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 - Numéro ONU

Numéro ONU (ADR) : UN3295

### 14.2 - Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition des Nations unies (ADR) : HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. (Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics, m-xylène, p-xylène, éthylbenzène)

### 14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

ADR Classe(s) de danger pour le transport : 3

ADR Code de classification: : F1

Pictogrammes



### 14.4 - Groupe d'emballage



## Super Dégoudronnant

Groupe d'emballage : III

### 14.5 - Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

### 14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### **ADR**

<u>ADR Code de classification:</u>	:	F1
<u>ADR Dispositions particulières</u>	:	
<u>ADR Quantité limitée (LQ)</u>	:	5 L
<u>Quantités exceptées ADR</u>	:	E1
<u>Instructions d'emballage ADR</u>	:	P001 IBC03 LP01 R001
<u>Dispositions spéciales d'emballage ADR</u>	:	
<u>Dispositions pour l'emballage en commun ADR</u>	:	MP19
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	T4
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	TP1 TP29
<u>Code-citerne ADR</u>	:	LGBF
<u>Dispositions spéciales citernes ADR</u>	:	
<u>Véhicule pour le transport en citerne</u>	:	FL
<u>ADR catégorie de transport</u>	:	3
<u>ADR code de restriction en tunnel</u>	:	D/E
<u>Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Colis</u>	:	V12
<u>Dispositions spéciales - Vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Exploitation</u>	:	S2
<u>ADR Danger n° (code Kemler)</u>	:	30

### 14.7 - Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<u>Substances REACH candidates</u>	Aucun
<u>Substances Annex XIV</u>	Aucun
<u>Substances Annex XVII</u>	Aucun
<u>Teneur en COV</u>	Aucune donnée disponible

#### Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

Zone libre de la rubrique 1501 pour les détergents

Site web contact@grizzlywashproducts.com



## Super Dégoudronnant

### 15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit - Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1	06/10/2021		

#### Abréviations et acronymes

- Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu
- Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.
- Acronymes et abréviations :
  - ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route.
  - CAS : Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
  - EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
  - GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
  - IATA : International Air Transport Association
  - IATA-DGR : Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
  - ICAO : International Civil Aviation Organization
  - ICAO-TI : Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
  - IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods
  - LC50 : Lethal concentration, 50 percent LD50 : Lethal dose, 50 percent
  - RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

#### Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 4 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 4
Acute Tox. 4 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration - Catégorie 1
Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312	Nocif par contact cutané



---

## Super Dégoudronnant

---

H315	Provoque une irritation cutanée
H332	Nocif par inhalation
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée - indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée - Catégorie 2
STOT SE 3 (H336)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H336)

\*\*\* \*\* \*